



AGENDA

Cérémonies du 11 novembre

10h30 : Messe en l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Choisel

11h45 : Rendez-vous en Mairie pour cérémonie au cimetière

12h15 : Vin d'honneur en Mairie

18 novembre à 21h

Conseil municipal à la mairie

22 novembre à 17h

Conférence organisée par l'APEVDC au centre culturel L.G. Pelouse

22 novembre à 20h30

Soirée antillaise organisée par le Foyer Rural à la salle municipale

29 novembre de 10h30 à 12h

Collecte de jouets organisée par le Conseil municipal jeunes en collaboration avec le Secours Populaire

ÉDITO

Devant l'émotion suscitée par la présentation des OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) aux propriétaires fonciers concernés et le mouvement de protestation qui s'en est suivi, le Conseil municipal d'un commun accord a, sur ma proposition, accepté d'associer deux représentants de la nouvelle association Cœur de Cernay-la-Ville à la poursuite du travail sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Notre responsabilité d'élus est de terminer ce PLU commencé il y a plus de trois ans. Il reste approximativement une année de délai administratif pour obtenir l'accord du Préfet qui rendra le document exécutoire. En effet la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), parue au journal officiel du 24 mars 2014, fait obligation à toutes les communes de France de mettre leur document d'urbanisme en conformité avec la loi, faute de quoi celles-ci perdront leur règlement propre et se verront appliquer le code national (limite ultime : 24 mars 2017).

La loi ALUR renforce la politique de lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. La première disposition entrant immédiatement en vigueur dans les PLU est la suppression du COS (coefficient d'occupation des sols) et du minimum

parcellaire. Ainsi il est fait obligation à toutes les communes d'identifier clairement dans les PLU les parcelles potentiellement constructibles. Aucune extension à l'urbanisation ne peut être accordée s'il existe du potentiel constructible en densification des secteurs déjà urbanisés.

Jusqu'à là ce travail, dont vous trouverez en encart les étapes principales, s'est déroulé dans une large concertation avec tous ceux d'entre vous, Cernaysiens, qui ont consenti à y participer. Rien n'a été caché, bien au contraire.

Nous attendons les conclusions du Commissaire enquêteur à qui nous serons tenus d'apporter une réponse. Si des aménagements ou assouplissements du règlement sont possibles, nous les étudierons ensemble.

*Bien cordialement,
votre maire, René MEMAIN*



La Vie Municipale

> INFOS DIVERSES



• Exposition APEVDC : remise des prix du concours des écoles.

• Infos CNAV : s'informer sur sa retraite et la gérer à distance, c'est pratique, accessible 24h/24 et gratuit !! Les salariés peuvent consulter leur relevé de carrière, calculer leur âge de départ, simuler le montant de leur retraite... Quant aux retraités, ils peuvent consulter leur 3 derniers paiements et imprimer leur attestation de paiement : www.lassurance retraite.fr

> DÉCHETS VÉGÉTAUX

Après de multiples rappels aux usagers et devant l'impossibilité de conserver propre l'emplacement des bornes à déchets végétaux sur le parking du cimetière, malgré de nombreuses rotations de ramassages dans la semaine, nous regrettons de devoir les supprimer.

Outre le non-respect des abords du cimetière, lieu de recueillement, ces débordements entraînent des frais importants : week-end du 18 et 19 octobre, 30m³ (7 tonnes) hors des bornes, soit un coût pour la commune de 500€.

Nous vous rappelons que des déchèteries sont à votre disposition (Auffargis, Rambouillet, Bonnelles).

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet du SICTOM.

www.sictomregionrambouillet.com



> CENTRE DE TRI SITREVA PORTES OUVERTES

Samedi 29 novembre de 8h30 à 15h

Vous voulez découvrir la destination de vos bacs verre et emballages, rendez-vous au centre de tri, Rue Gustave Eiffel, zone d'activités du Bel Air à Rambouillet, à l'occasion de la journée portes ouvertes.

> INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nous vous rappelons que l'inscription sur les listes électorales doit impérativement s'effectuer au plus tard le 31 décembre 2014. Cette démarche s'adresse particulièrement aux jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015, aux nouveaux habitants et aux personnes ayant acquis la nationalité française.

L'inscription s'effectue sur présentation de la carte d'identité ou du passeport et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

> ASSOCIATION PEINTRES EN VALLÉE DE CHEVREUSE (APEVDC)

Samedi 22 novembre à 17h
Conférence

« Léon Germain PELOUSE » (1831-1891)

Chef de file de la colonie des Peintres Paysagistes de Cernay au XIX^{ème} siècle.

Tarifs : 10€ adhérents – 14€ non adhérents

Réservation souhaitée au 06 48 18 35 17

> ASSOCIATION DES PARENTS DE CERNAY

Soirée Années folles

Le 11 octobre dernier a eu lieu la soirée « Années folles » organisée par la très active association des Parents de Cernay. Accueillies dans une salle noire, blanche et dorée décorée avec soin, ce ne sont pas moins de 150 personnes, presque toutes déguisées, qui sont venues s'amuser, manger et danser.

La soirée a débuté par du jazz grâce au talentueux pianiste Jérémy et s'est prolongée sur la musique entraînante de notre DJ favori.

Un grand merci à Marlène et Samuel Baudoin et Laurence Munier qui ont déployé énergie et patience pour la réussite de cette belle fête ainsi qu'à tous les corps de métier fidèles : cuisinières, installateurs, réalisateur d'affiche, tartineuses, décoratrices, gros bras, nettoyeuses, laveurs de verre...

Rendez-vous le 11 avril 2015 pour une soirée bretonne !



> LA SAISON SPORTIVE 2014/2015 A DÉMARRÉ !

L'ASC et ses sections vous remercient de votre présence lors du forum. La majorité des sections a enregistré une hausse de ses inscriptions, signe de leur bon développement. Les 7 sections de l'ASC proposent des activités pour tous les âges et tous les niveaux. Pour ceux et celles qui ne sont pas encore décidés ni inscrits, rien n'est perdu !

Passer nous voir...sur les terrains ! Foot, tennis, taekwondo, basket et musculation se pratiquent sur le complexe sportif de Cernay la Ville, la pétanque sur le terrain de boules au parc Pelouse et le VTT se réunit tous les dimanches matin.

> MAIS L'ASC, COMMENT ÇA FONCTIONNE EXACTEMENT ?

C'est une association Loi 1901, déclarée auprès de Jeunesse et Sport, qui regroupe 7 sections sportives. Elle compte environ 450 licenciés ou pratiquants et est animée par une quarantaine de bénévoles. Elle existe depuis 1977 et son objet est la pratique sportive bien sûr, mais aussi la pérennité d'un esprit collectif et amical entre ses membres.

Son intérêt pour les sections est de se regrouper pour assurer certains coûts fixes (assurance des locaux notamment) ou mettre en place des actions communes de communication ou autres animations. L'association gère également les dossiers de subvention pour les sections et est l'interlocuteur privilégié auprès de la mairie et du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), qui a en charge le complexe sportif.

Cette année, nous avons réinstauré la cotisation des membres de l'association (5€). Tout pratiquant à une activité proposée par les sections de l'ASC s'est vu remettre une carte d'adhérent. Cet argent sert à financer le fonctionnement de l'association et les actions citées ci-dessus.

Informations :

www.cernaylaville.net Rubrique Vie Associative - ASC



> BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque année, Mireille et Marie-Thérèse invitent les assistantes maternelles, parents, grands-parents et leurs jeunes enfants et petit-enfants, à la bibliothèque pour chanter, faire des jeux et bien sûr lire et écouter des histoires, à 10 h 30, les mardis suivants :

8 novembre, 16 décembre 2014
20 janvier, 10 février, 17 mars, 14 avril,
19 mai, 30 juin 2015

> COLLECTE DE JOUETS

Samedi 29 novembre de 10h30 à 12h
Salle du conseil à la mairie

Collecte organisée par le Conseil municipal jeunes -en collaboration avec le Secours Populaire- en faveur des enfants défavorisés.

Par respect pour les enfants destinataires, les jouets et les livres devront être remis en très bon état.

> LE FOYER RURAL PROPOSE

Une soirée antillaise
Samedi 22 novembre à 20h30
A la salle de l'Ancien Lavoir



Animations et buffets
Tarifs : 15€ à régler à la réservation
Date limite d'inscription le 15 novembre 2014
Contact : Annick Lepinay 01 34 85 28 29
alepinay@free.fr ou Elisabeth Bour 01 34 85 27 85

INFOS PNR (PARC NATUREL RÉGIONAL)



SALON DES MÉTIERS D'ART
22 et 23 novembre de 10h à 19h
Relais du Château de Neuville (Gambais)

Une opportunité unique de voir rassemblés en un seul lieu des créateurs d'exception de la Vallée de Chevreuse et ce, à un mois de Noël.

Informations au 01 30 52 09 09
www.aaart-valleedechevreuse.com



> CAP CERNAY

3 CAP Cernaysiens ont participé à la grande classique Paris-Versailles : www.parisversailles.com/index.php
Sous un temps superbe et idéal pour la course à pied, belle performance d'ensemble :

- Alexandre Schaub : 1h 21mn 18s
- Jean-Marc Levasseur : 1h 39mn 53s
- Colette Levasseur : 1h 46mn 06s



> Carnet

Naissance

Le 24 septembre 2014

Clément CHENAILLER

> Pharmacies de garde
les dimanches et jours fériés

- 9/11 Le Proust – 2, rue de Groussay à Rambouillet
Vaux – 5, rue de Chartres au Perray-en-Yvelines
Modica Serrel – 47, rue de la Division Leclerc à Chevreuse
- 11/11 Timsit – rue du Clos Battant à Rambouillet
Priker – 1, place du 19 mars à Magny-les-Hameaux
- 16/11 Chambreuil – 21/23, place Félix Faure à Rambouillet
Dufailly – 23, rue Vincent Van Gogh à Magny-les-Hameaux
Elaert – 86, rue de Paris au Perray-en-Yvelines
- 23/11 Jehan – 4, rue Auguste Moutié à Rambouillet
Lainé – 12, rue de l'Artoire aux Essarts-le-Roi
Guerst – 35, rue de Versailles à Magny-les-Hameaux
- 30/11 Bonnuît – 15, rue Patenôte à Rambouillet
Baret – 4, rue de la Libération à Bonnelles
- 7/12 Berthe – 17, place du Général de Gaulle à Rambouillet
Coffion – 2, place des Fêtes à Ablis
Yalichef – 13, Grand Rue à Dampierre

Permanence médicale les dimanches et jours fériés
assurée, de 9h à 13h sans rendez-vous, par l'Amicale
des Médecins de la Vallée de Chevreuse, à **Saint-
Rémy-lès-Chevreuse** dans le local situé en face de
la gare RER, à côté de la Caisse d'Epargne.

Mairie de Cernay-la-Ville

Tél : 01 34 85 21 35

Fax : 01 34 85 12 19

mairie.secretariat@cernaylaville.net

www.cernaylaville.net

Ouverture : lundi, jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h
mardi : 9h - 12h / 14h - 19h - samedi : 9h - 12h

Directeur de la publication : René MEMAIN

Rédacteur : Martine LORIEROUX

et la commission communication

Conception - réalisation :

Soleis Création - Impression 01 69 94 99 20

Imprimé sur papier recyclé Cyclus

Brèves téléchargeables sur www.cernaylaville.net

> ZÉRO PHYTO ?

Un produit phytosanitaire (pesticide) est un produit de synthèse, utilisé pour protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou empêcher leur développement (herbicides contre les herbes indésirables sur nos trottoirs, fongicides pour lutter contre les champignons, insecticides contre les insectes...).

Les substances actives contenues dans les produits phytosanitaires sont efficaces parce que toxiques. Elles présentent donc potentiellement un risque pour l'homme et les écosystèmes. Entraînées par les eaux de ruissellement, elles se retrouvent dans les nappes souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable et dans nos rivières.

L'Yvette et la Rémarde ne sont pas épargnées : depuis 2002, les mesures faites dans le cadre des campagnes annuelles « PHYT'EAUX PROPRES Ile de France » à l'aval du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse indiquent une qualité moyenne. C'est pourquoi le PNR, en collaboration avec les communes volontaires situées sur le bassin versant de ces deux rivières et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France, a initié en 2012 le **programme « Objectif Zéro Phyto »** qui a pour objet de réduire puis supprimer les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts publics.

COMMENT AGIR ?

Les pesticides sont utilisés par les agriculteurs, les gestionnaires d'infrastructures, les collectivités et les habitants. La responsabilité de chacun est donc engagée.

A travers « Objectif Zéro Phyto », le PNR et les communes engagées souhaitent montrer leur exemplarité et créer une dynamique auprès de la population et des entreprises.

La commune, avec le bureau d'études ALISEA désigné pour l'accompagnement, fait le point sur sa gestion actuelle et recherche des solutions alternatives préventives (utilisation de paillage, de couvre-sol...) ou curatives (désherbage manuel ou mécanique...), pour établir un plan de désherbage et de gestion de ses espaces dans le respect de son patrimoine environnemental :

- suppression des produits phytosanitaires
- utilisation raisonnée des amendements : le moins possible et uniquement « bio »
- économie maximale de la ressource en eau, en privilégiant l'eau pluviale
- amélioration et maintien de la biodiversité communale
- réaménagement des espaces pour une gestion compatible sans pesticide

ET VOUS DANS TOUT ÇA ?



Au côté des communes et du PNR, soyons tous acteurs et posons-nous les bonnes questions : est-il essentiel que nos trottoirs et caniveaux soient vierges de toutes plantules, au détriment de la bonne qualité de l'eau que nous buvons ? Quels sont les coûts de la dépollution de l'eau pour la rendre potable ? Pourquoi faut-il désherber tous les espaces ? N'y a-t-il pas un intérêt à laisser la flore spontanée s'exprimer, cette flore qui accueille de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs comme les papillons et les abeilles ?

Les plantes spontanées font partie de notre paysage. Ce n'est pas abandonner les lieux que de les conserver, au contraire, c'est une autre manière de faire et d'envisager l'aménagement en valorisant la nature de notre ville.

Apprécions les herbes folles pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité.

Cellule d'animation des Contrats de Bassin
Mission Nature/Environnement du PNR